



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 20 JANVIER 2023

Ce jourd'hui, lundi 16 janvier 2023, Nous, Patrice AZILE, Maire de MONTHOIRON, avons convoqué Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'effet de se réunir à la Mairie de Monthoiron, le vendredi 20 janvier 2023 à 19h00.

Le Maire,
Patrice AZILE

Séance du 20 janvier 2023

Présents : M. AZILE Patrice, Maire, Mmes : GAUFFREAU Corinne, LE DRÉAU Gwenaëlle, ROTHE Marie-France, SCHOLTZ Carole, MM : BOCQUIER Christophe, BOIGNET David, GONZALES Nicolas, GOYAUD Romain, HUBERT Emmanuel, MIREBEAU Thierry, PRINGUET Cyriack, TRANCHANT Camille
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TOULAT Julie à M. BOIGNET David, M. KORNECKI David à M. PRINGUET Cyriack

A été nommé(e) secrétaire : M. TRANCHANT Camille

QUORUM REQUIS : 8 élus sur 15

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Installation des nouveaux conseillers
- 2 – Elections des adjoints
- 3 – Détermination des commissions communales
- 4 – SOREGIES : Convention de mécénat
- 5 – Informations et questions diverses

1 – Installation des nouveaux conseillers

Suite démissions successives de 7 conseillers municipaux, des élections municipales complémentaires partielles ont du être organisées le dimanche 15 janvier 2023, en accord avec les prescriptions de la Sous-Préfecture de Châtellerault.

Ce scrutin a abouti à l'élection de 7 nouveaux conseillers municipaux (par ordre alphabétique) :

- M. BOIGNET David
- M. HUBERT Emmanuel
- Mme LE DRÉAU Gwenaëlle
- Mme ROTHÉ Marie-France
- Mme TOULAT Julie
- M. TRANCHANT Camille
- Mme SCHOLTZ Carole

Distribution a été faite auprès des nouveaux conseillers de la charte de l'élu local. S'agissant d'un élément informatif, aucune décision n'est à prendre en délibération.

2 – Election des adjoints

A la suite des diverses démissions, le conseil municipal se trouve dépourvu d'adjoint au Maire. Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération, le conseil municipal a voté en 2020 – et donc sur ce mandat – pour l'ouverture de 3 postes d'adjoints.

Après discussion, Monsieur le Maire propose Monsieur David BOIGNET au poste de 1^{er} adjoint, Madame GAUFFREAU Corinne au poste de 2^{ème} adjoint et Mme LE DRÉAU Gwenaëlle au poste de 3^{ème} adjoint. Madame LE DRÉAU décline la proposition, il est alors appelé à candidat. Deux conseillers se portent candidats : M. PRINGUET Cyriack et M. HUBERT Emmanuel.

Il est alors procédé au vote à bulletin secret de l'élection du 1^{er} adjoint.

Au dépouillement des votes, Monsieur BOIGNET David est élu à la majorité absolue avec 12 voix, Mme GAUFFREAU Corinne obtient quant à elle 2 voix. Un bulletin blanc est retrouvé dans l'urne.

On procède alors au vote à bulletin secret de l'élection du 2^{ème} adjoint.

Au dépouillement des votes, Madame GAUFFREAU Corinne est élue à l'unanimité, avec 15 voix.

Enfin, les conseillers procèdent à l'élection du 3^{ème} adjoint à bulletin secret.

Au dépouillement des votes, Monsieur PRINGUET obtient 7 voix, M. HUBERT obtient 7 voix et un bulletin blanc est retrouvé dans l'urne. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin. Après dépouillement des votes, M. PRINGUET Cyriack obtient 7 voix, et M. HUBERT obtient 8 voix. Ce dernier est donc proclamé 3^{ème} adjoint à la majorité absolue.

3 – Détermination des commissions communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé de fixer les commissions communales comme mentionné ci-dessous :

DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Budget

- AZILE Patrice - GAUFFREAU Corinne
- BOIGNET David - TRANCHANT Camille
- GONZALES Nicolas - HUBERT Emmanuel

Ecole et services périscolaires : cantine, transport scolaire, garderie

- AZILE Patrice - GAUFFREAU Corinne
- MIREBEAU Thierry - BOCQUIER Christophe
- BOIGNET David - TRANCHANT Camille
- TOULAT Julie - GOYAUD Romain

Loisirs, Associations, Culture

- AZILE Patrice - SCHOLTZ Carole
- HUBERT Emmanuel - TOULAT Julie

Membres non élus :

-
-

Voirie, Urbanisme, Equipements publics et Fleurissement

- AZILE Patrice - GONZALES Nicolas
- BOCQUIER Christophe - MIREBEAU Thierry
- GOYAUD Romain - LE DREAU Gwenaëlle
- SCHOLTZ Carole - TOULAT Julie
- GAUFFREAU Corinne

Membres non élus :

-
-
-
-

Informations / communication

- AZILE Patrice - MIREBEAU Thierry
- GAUFFREAU Corinne - LE DREAU Gwenaëlle
- SCHOLTZ Carole - ROTHE Marie-France
- TRANCHANT Camille

Membres non élus :

-
-

Personnel

- AZILE Patrice - GAUFFREAU Corinne
- MIREBEAU Thierry - BOIGNET David
- HUBERT Emmanuel - TRANCHANT Camille

Social (ex CCAS)

- GAUFFREAU Corinne - LE DREAU Gwenaëlle
- SCHOLTZ Carole

Membres non élus :

-
-

Commission de contrôle des listes électorales

- BOCQUIER Christophe

Membres non élus :

-
-

Salle des Fêtes

- BOIGNET David - HUBERT Emmanuel

Correspondant Défense :

- BOCQUIER Christophe (Titulaire)
- GOYAUD Romain (Suppléant)

Commission Appel Offres

Membres Titulaires

- AZILE Patrice
- GAUFFREAU Corinne

Membres Suppléants

- LE DREAU Gwenaëlle
- MIREBEAU Thierry
- GOYAUD Romain
- TRANCHANT Camille

Commission citoyenne

- AZILE Patrice - GONZALES Nicolas
- LE DREAU Gwenaëlle - PRINGUET Cyriack
- BOIGNET David - HUBERT Emmanuel

Membres non élus :

-
-

Commission des jeunes

- AZILE Patrice
- HUBERT Emmanuel
- SCHOLTZ Carole
- GAUFFREAU Corinne
- TOULAT Julie

Membres non élus :

-
-

Commission bâtiment (bas-bourg)

- BOIGNET David
- SCHOLTZ Carole
- TRANCHANT Camille
- GONZALES Nicolas
- PRINGUET Cyriack
- LE DREAU Gwenaëlle
- ROTHE Marie-France
- HUBERT Emmanuel
- GAUFFREAU Corinne

4 – SOREGIES : convention de mécénat

Depuis quelques années, le groupe SOREGIES propose une convention de mécénat avec la commune afin de pouvoir profiter gratuitement de la pose et de la dépose des décorations lumineuses de Noël. Le conseil municipal ne s'étant pas réuni avant le 31 décembre 2022, il convient d'adopter une délibération de régularisation.

Pour l'année 2022, cette contribution de la Sorégies est évaluée à la somme de 193€ HT.

Cette convention vise ainsi à offrir, à la commune, les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'adopter la convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine de la commune de Monthoiron par la pose et la dépose de décorations lumineuses de Noël.
- D'indiquer que la contribution pour le Mécène est évaluée à la somme de 193€ HT pour 2022.

5 – Informations et question diverses

- Point sur :
 - Absence de Monsieur le Maire : gestion des rendez-vous et urgences par les adjoints
 - Formation des élus : les informations seront envoyées dès qu'elles seront au secrétariat
- Dates à retenir :
 - Commission du personnel : jeudi 26 janvier 2023 à 18h00
 - Prochain conseil municipal : jeudi 9 février à 19h00

La séance est levée à 20h30.

Signatures :
Patrice AZILE, Maire

Camille TRANCHANT, Secrétaire de séance